

Conseil du 14^{ème} arrondissement
Séance du 22 mai 2018

Vœu du groupe écologiste relatif à l'apposition d'une plaque commémorative signalant l'existence, de 1858 à l'entre-deux guerres mondiales, du dépôt parisien de remonte et de l'école de dressage des jeunes chevaux sur le Boulevard Jourdan, pour contribuer à montrer le rôle important joué par les animaux dans l'effort de guerre

Considérant la participation active de la Ville de Paris aux nombreuses commémorations organisées en hommage aux victimes de la Grande Guerre ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de contribuer aux cérémonies prévues dans le courant du mois de novembre prochain à l'occasion de l'anniversaire du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 :

Considérant les importants travaux de recherches consacrés à la vie et à la souffrance des animaux durant la Grande Guerre, notamment ceux de l'historien Éric Baratay, spécialiste de cette question (E. Baratay, Bêtes de tranchées, Ed. CNRS, BIBLIS, 2013) ;

Considérant les préoccupations grandissantes des Parisiennes et Parisiens à l'égard de la condition animale ;

Considérant les 11 millions de chevaux, ânes, mulets et les centaines de milliers de chiens et pigeons morts au combat pendant la grande guerre ;

Considérant la réquisition, en France, du quart des chevaux pour les besoins de la guerre ;

Considérant les secours que ces animaux ont apporté aux soldats, les aidant à survivre dans l'enfer de la guerre industrielle et à occuper leur temps ;

Considérant la place particulière donnée par les témoignages des poilus aux animaux utilisés dans la Grande Guerre pour porter, tirer, guetter, secourir ou informer ;

Considérant la reconnaissance de l'armée française en décorant le pigeon Vaillant (matricule 787.15) cité à l'ordre de la Nation pour avoir transporté au travers des fumées toxiques et des tirs ennemis un message important ;

Considérant l'absence, sur le territoire de Paris, capitale de la France, de monument mémoriel élevé en hommage aux animaux de guerre, à la différence de Londres, Bruxelles, Ottawa ou encore Canberra ;

Considérant l'existence de plusieurs lieux parisiens en lien direct avec les animaux de guerre, comme les lieux de réquisitions de chevaux ou les dépôts de remonte ;

Considérant qu'il existait dans le 14^{ème} arrondissement, de 1858 jusqu'après la guerre de 1914-1918, le dépôt parisien de remonte et l'école de dressage des jeunes chevaux destinés à l'Armée. Et que ces équipements se situaient, selon le dictionnaire historique des rues de Paris*, sur un terrain compris entre les numéros 38 et 48 du Boulevard Jourdan ;

Considérant que cette partie du boulevard Jourdan est aujourd'hui occupée par l'école d'économie de Paris et l'Institut mutualiste Montsouris ;

Sur proposition du groupe écologiste, le Conseil du 14^{ème} arrondissement émet le vœu :

- **Que la Mairie de Paris décide d'apposer une plaque commémorative sur le lieu de cet ancien dépôt de remonte et école de dressage des jeunes chevaux destinés à l'armée. Et que cette plaque rappelle la place prise par ces animaux au cours de la 1^{ère} guerre mondiale**
- **Que le lieu exact d'apposition de la plaque fasse l'objet d'une concertation avec l'école d'économie de Paris et l'Institut Mutualiste Montsouris, ainsi qu'avec le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau**
- **Que la Ville de Paris édifie sur son territoire un mémorial aux animaux de guerre morts sous le commandement français au cours de l'Histoire**